

Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Dossier : 6211-23-005

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 11 octobre au 25 novembre 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le *projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec* par la *Commission de la capitale nationale du Québec* a pris fin le 25 novembre 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 29 septembre 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 11 octobre au 25 novembre 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Ce projet représente le premier des deux volets du projet de la Promenade Samuel-De Champlain. La Commission de la capitale nationale du Québec propose de réaménager le corridor du boulevard Champlain à Québec. À cette fin, elle prévoit reconfigurer le boulevard Champlain pour en faire une promenade urbaine et restaurer les berges en y aménageant des espaces publics et des habitats fauniques. Elle prévoit également restaurer les paysages des terrains vacants et en décontaminer les sols.

Le projet vise le tronçon de 4,2 km compris entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église. Le boulevard réaménagé comprendrait deux voies de circulation dans chaque direction et serait bordé d'un côté par une bande de stationnement de 5 m et un trottoir de 2 m. La vitesse autorisée y serait de 70 km/h. Un carrefour giratoire serait implanté à l'intersection du boulevard Champlain avec la côte Ross. De plus, une piste pour cyclistes, patineurs et piétons, aménagée entre le boulevard et le fleuve, relierait le quai Irving à la côte de l'Église et, ultérieurement, à la Place-Royale. En deux endroits, le tracé du boulevard serait déplacé vers le nord afin de dégager des espaces publics riverains et de favoriser le développement de deux pôles d'activités, soit le pôle écologique de la Station Victoria situé au pied de la côte Ross et le pôle culturel de la Station du Jardin s'étendant entre la côte à Gignac et la côte de l'Église. Le projet prévoit notamment la création d'un marais, la protection du boisé Irving, la restauration d'un quai ainsi que l'aménagement de jardins en série consacrés aux thèmes de l'art, de l'histoire et de la nature. Les coûts globaux du projet sont estimés à 70 M\$. Le promoteur prévoit débiter les travaux en mai 2006 et les compléter pour juillet 2008.

(Extrait du communiqué émis le 11 octobre 2005)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- la durée de la période d'information et de consultation publiques ;
- le déroulement d'une audience publique ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- la raison pour laquelle la séance d'information a été annulée ;
- la place du gouvernement fédéral dans la consultation publique actuelle.

Le projet

- Les impacts de l'éclairage sur la faune, la flore et la santé humaine.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Charles.-H. Blais	1445, avenue Maguire, Sillery

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
14 octobre 2005	<i>Le Journal de Québec</i>	
14 octobre 2005	<i>Le Devoir</i>	
15 octobre 2005		<i>L'Appel</i>
22 octobre 2005		<i>L'Appel</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 octobre 2005 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Capitale-Nationale	218	Site du BAPE
18 octobre 2005 Annonce de l'annulation de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Capitale-Nationale	206	Site du BAPE

La séance d'information

La séance d'information prévue le 9 novembre 2005 a été annulée, puisque la soirée d'ouverture de l'audience publique avait été fixée au 14 novembre 2005 pour donner suite au mandat que le BAPE a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair. Un communiqué de presse a d'ailleurs été diffusé le 18 octobre 2005 à tous les quotidiens, les hebdomadaires et les médias électroniques de la région de la Capitale-Nationale afin d'informer la population. De plus, un envoi a été effectué aux groupes, municipalités, organismes et citoyens inscrits à la liste d'envoi de ce projet.

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, la raison pour laquelle la séance d'information a été annulée et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les médias de la région de la Capitale-Nationale, notamment dans les quotidiens *Le Journal de Québec* et *Le Soleil*, dans les hebdomadaires *L'Appel* et *Le Carrefour de Québec* ainsi que dans les sites Internet de Cyberpresse et de Radio-Canada. Les médias électroniques suivants ont aussi couvert la période d'information et de consultation publiques : CBVT (SRC), CFAP (TQS), INFO 800-AM, CITF-FM et CBV (SRC). À noter que la couverture médiatique a été plus intensive à partir du moment où la tenue de l'audience publique a été annoncée.

La tenue de la séance d'information, l'annulation de cette même séance, les coordonnées du centre de consultation temporaire ouvert dans le milieu pour la durée du mandat, l'annonce de l'audience publique et la mention du site Internet du BAPE sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 28 novembre 2005

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier